

RAPPEL VACCINAL

Un rappel vaccinal, c'est quoi ?

Il s'agit du renouvellement de l'**administration d'une dose de vaccin, destiné à maintenir un bon niveau de protection en stimulant le système immunitaire.**

Dans le cadre de la campagne de vaccination contre la Covid-19, le rappel vaccinal correspond à l'administration d'une injection de vaccin supplémentaire pour les personnes éligibles, c'est-à-dire :

- > une **seconde dose** pour les personnes ayant déjà contracté la Covid-19 et ayant donc **reçu une injection unique** (Pfizer-BioNTech, Moderna, AstraZeneca) dans le cadre de leur schéma vaccinal initial ;
- > une **troisième dose** pour les personnes ayant reçu **deux doses de vaccins** (Pfizer-BioNTech, Moderna, AstraZeneca) dans le cadre de leur schéma vaccinal initial ;
- > une **quatrième dose** pour les **personnes immunodéprimées** ayant déjà reçu trois doses sur avis médical au cours de leur schéma vaccinal initial.

Qui sont les personnes éligibles à la dose de rappel ?

Le rappel vaccinal, concerne toutes les personnes de 18 ans et plus, et ayant un schéma vaccinal initial complet.

- > **Dès 5 mois** après la dernière dose du schéma initial ou après une infection au Covid-19 si celle-ci a eu lieu après la vaccination.
- > **Dès 1 mois** pour les personnes vaccinées avec Janssen (5 mois si elles ont déjà reçu une dose additionnelle d'ARN messenger).
- > **Dès 3 mois** après la dernière injection pour les personnes sévèrement immunodéprimées, sur avis médical.

À compter du **15 décembre 2021**, les règles relatives au " pass sanitaire " évoluent pour les seules personnes de **65 ans et plus**, et les personnes vaccinées avec du **Janssen**. À compter de cette date, ces personnes **devront avoir fait leur rappel**, à partir du moment où elles y sont éligibles (soit 5 mois après leur dernière injection pour les premiers et 1 mois pour les seconds), et au terme d'un délai de 8 semaines supplémentaires maximum.

Si vous êtes une personne âgée de plus de 80 ans, que vous avez des difficultés à vous déplacer et que vous souhaitez bénéficier d'une vaccination à domicile, un numéro vert spécial a été mis à disposition afin de vous mettre en lien avec les services susceptibles de vous proposer une vaccination à domicile. Le numéro est le suivant : 0800 730 957.

Où se faire vacciner ?

Pour les personnes résidents dans les **établissements pour personnes âgées**, la dose de rappel s'administre **sur place, pas besoin de se déplacer.**

Pour les autres, l'administration de la dose de rappel s'effectue en **centre de vaccination** ➡, chez le médecin traitant (généraliste ou spécialiste), en pharmacie, en cabinet infirmier ou de sage-femme, au sein des services hospitaliers où elles sont suivies. .

Pourquoi une campagne de rappel est-elle nécessaire ?

Les avis convergents des autorités scientifiques recommandent un rappel pour toutes les personnes âgées de 18 ans et plus dont l'immunité proférée par le vaccin face au Covid-19 tend à diminuer au fil des mois après l'obtention du schéma vaccinal complet, en particulier face au variant Delta. L'État a mis en œuvre ces recommandations en organisant une campagne de rappel depuis septembre permettant de garantir le bon niveau de protection face au Covid-19.

Avec quels vaccins ?

Les rappels vaccinaux sont effectués **uniquement avec des vaccins à ARN messenger**, soit Pfizer-BioNTech ou Moderna. Ces deux vaccins peuvent d'ailleurs être utilisés de manière indifférenciée et quel que soit le vaccin utilisé dans le cadre du premier schéma vaccinal.



La dose de rappel : POUR QUI, QUAND ET OÙ ?

Le rappel vaccinal est administré :

- des **5 mois** après votre dernière injection, ou votre infection Covid-19 si celle-ci est survenue après votre vaccination ;
- à partir de 3 mois pour les personnes sévèrement immunodéprimées sur avis médical.

Mon âge	Ma situation	Pfizer-BioNTech	Moderna
12 à 17 ans inclus	Je suis immunodéprimé, j'ai une pathologie à haut risque ou une comorbidité	→	
		Je reçois une dose de rappel • Médecin traitant (généraliste ou spécialiste) • A l'école/Mon lieu d'apprentissage • Pharmacie • Cabinet infirmier ou sage-femme • Chirurgien-dentiste • Laboratoire de biologie médicale	

	Dans toutes les autres situations	→	- Centre de vaccination - Mon lieu de soin	
			Pour l'instant, je ne suis pas éligible au rappel	
18 à 29 ans inclus	Quelle que soit ma situation	→	✓ Je reçois une dose de rappel - Médecin traitant (généraliste ou spécialiste) - Médecin du travail/Service de santé universitaire - Pharmacie - Cabinet infirmier ou sage-femme - Chirurgien-dentiste - Laboratoire de biologie médicale - Centre de vaccination - Mon lieu de soin	
30 ans et plus	Quelle que soit ma situation	→	✓ Je reçois une dose de rappel - Médecin traitant (généraliste ou spécialiste) - Médecin du travail/Service de santé universitaire - Pharmacie - Cabinet infirmier ou sage-femme - Chirurgien-dentiste - Laboratoire de biologie médicale - Centre de vaccination - Mon lieu de soin	✓ Je reçois une dose de rappel - Médecin traitant (généraliste ou spécialiste) - Médecin du travail/Service de santé universitaire - Pharmacie - Cabinet infirmier ou sage-femme - Chirurgien-dentiste - Laboratoire de biologie médicale - Centre de vaccination - Mon lieu de soin

• Le rappel vaccinal se fait uniquement avec un vaccin à ARNm (Pfizer-BioNTech ou Moderna), quel que soit le ou les vaccin(s) utilisé(s) précédemment. Le vaccin Pfizer-BioNTech est recommandé pour les personnes de moins de 30 ans.
 • Pour les personnes ayant eu le Covid-19 avant leur injection de vaccin Janssen, la dose de rappel se fait 1 mois après la dose reçue.
 • Pour les personnes ayant eu le Covid après leur injection de Janssen, 2 situations :
 » Si infection moins de 15 jours après l'injection : les personnes reçoivent une dose supplémentaire de vaccin ARNm 4 semaines après l'infection. Elles sont éligibles au rappel vaccinal dès 5 mois après cette dose supplémentaire.
 » Si infection plus de 15 jours après l'injection : les personnes n'ont pas besoin de compléter leur schéma vaccinal avec une dose supplémentaire. Elles sont éligibles au rappel dès 5 mois après l'infection.

Pour connaître la liste des situations particulières et toutes les modalités de vaccination, rendez-vous sur :
www.solidarites-sante.gouv.fr/publics-prioritaires-vaccin-covid-19


version : 27 novembre 2021

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#)